



Recours auprès des assurances

Par **Nadinemoco11**, le **26/09/2013** à **19:18**

Bonjour,

en 1977 alors que j'étais mineur j'ai été renverser par une voiture en agglomération sur une route nationale (à l'époque)

Je m'en suis sortie avec des sequelles qui vu ma jeunesse n'ont pas été détectés, ou auxquelles on ne disait avec le temps ça rentrera dans l'ordre. en 1977 il n'y avait pas tout ce qui y a maintenant et mon père a alors écouter son courtier (qui se trouvait être de la famille) et a donc rien fait. Je ne suis pas passer devant un medecin expert jamais pour cet accident là ! j'ai touche en 1985 3500 Francs pour la gêne occasionnée (perdu un an de scolarité)

Depuis j'ai 53 ans et depuis 10 ans ma santé se dégrade...

j'ai de l'arthrose au genou qui a eu une entorse grave et j'ai aussi des soucis avec un bras !

Je suis reconnu travailleur handicapé mais cela ne me sert à rien !

j'aimerais savoir si je peux encore faire quelques choses contre les assurances qui n'ont pas fait je pense le travail qui aurait du être fait ?

Est-ce que je peux demander réparation à mes parents car je suis de plus en plus incapable de garder un emploi à cause de mes absences et de mes maux !

Cordialement

nadine

Par **Nadinemoco11**, le **07/10/2013** à **13:18**

bonjour !

personne pour me renseigner !!!

Merci !!